

Formation Spécialisée du 28 novembre 2023



Monsieur le Président,

Nous ne pouvons débiter cette instance sans évoquer les dramatiques événements qui se déroulent au Moyen-Orient. Depuis le 7 octobre, la Palestine et Israël s'enfoncent dans l'horreur dont les civils de chaque camp sont les victimes. Aux attaques du Hamas du 7 octobre succède le blocus total de la bande de Gaza. Depuis un mois et demi ses deux millions d'habitants subissent la privation de ressources vitales (notamment la nourriture et l'eau) et des bombardements intensifs touchant principalement civils, hôpitaux, écoles. Un désastre sanitaire s'annonce tandis que les instances internationales dénoncent un risque de génocide.

Parce que chaque vie compte, celle d'un enfant de Sderot comme celle d'un enfant de Gaza, tout doit être fait pour qu'une paix juste et durable soit possible.

Pour revenir à la France, le contexte est toujours difficile : l'inflation est aux alentours de 5 % alors que le chômage augmente. L'augmentation du point d'indice d'août de 1,5 %, très en dessous de l'inflation, n'est pas suffisante pour améliorer l'attractivité de la DGFIP. Et ce ne sont pas les 5 points d'indice prévu pour janvier 2024 qui changeront la situation.

Les négociations en cours sur la rémunération à la DGFIP ne sont pas au niveau des attentes des agents.

Le volet d'augmentation ponctuel ne concerne que les agents ayant travaillé sur GMBI excluant de facto 80 % des agents alors que Solidaires Finances Publiques a fait des propositions alternatives qui n'ont pas été retenues par l'administration.

Concernant le volet d'augmentation pérenne, les actuelles propositions de l'administration sont à aussi très loin d'être satisfaisantes.

Nous en arrivons au RI.

Tel qu'il est présenté en FS et tel qu'il pourrait être soumis en CSA, le RI ne répond pas aux besoins des représentants du personnel du CSAL et des FS. Nous présenterons en séance des propositions de modifications et nous attendons que le RI soit amendé dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Enfin il nous semble important de rappeler le rôle du CHSCT et maintenant de la FS pour prévenir les risques professionnels. Ainsi comme pour les RSST, il est important et nécessaire que les élus soient destinataires des fiches de proposition d'aménagement de poste et des réponses de l'administration quand celle-ci sont négatives.

Pour conclure, nous sommes toujours en attentes de la procédure que vous deviez produire suite au GT d'avril 2023 sur les remboursements FDD, et les agents de Noisiel concernés par les DATI n'ont toujours pas été informés des conditions d'utilisation de ces derniers.

Aussi, nous vous avons rappelé lors de la Formation Spécialisée du 16 mai 2023 l'importance d'associer le secrétaire à l'élaboration de l'ordre du jour. Une fois de plus cela n'a pas été le cas pour cette instance. Nous souhaiterions que cela ne soit plus omis pour les futures FS.